

VOGUE

societe.union@sonapresse.com

Et si c'était une drogue ?

F.S.L.
Libreville/Gabon

PEUT-IL arriver qu'un artiste soit pris au piège du buzz ? Les exemples qui surviennent au quotidien le démontrent à suffisance. "Une chose est sûre : dès qu'on a accédé à un niveau de notoriété par le biais du buzz, il n'est plus possible d'espérer à une vie tranquille et privée de tous les regards. La moindre information sur vous fait même parfois l'objet d'une alerte sur la toile", explique Amenem, artiste gabonais, victime lui aussi de son succès médiatique.

La preuve : avant même qu'il ne développe correctement son idée de s'expatrier, afin de mieux développer sa carrière musicale, toute la blogosphère nationale s'était déjà emparée du sujet, et chacun développait ses ar-



Photo: DRI/L'Union

Peut-il arriver qu'un artiste soit pris au piège du buzz ?

guments. Pour avoir également surmédiatisé sa vie et son agenda du jour, Créol la diva s'est retrouvée au milieu d'une foule impressionnante au marché Mont-Bouët, alors qu'elle s'y était rendue pour

ses emplettes. Nely'o n'a plus droit à l'erreur et surveille méticuleusement chacun de ses mouvements, car au moindre faux pas, la toile le rappelle à l'ordre. Comme ce fut le cas à la suite d'une rixe

qui l'a opposé, il y a deux ans, à un inconnu dans un maquis, et qui avait failli conduire à un bain de sang. L'affaire Melchy Obiang et Ida Moulaka n'aurait pas eu autant d'échos si d'autres initiatives de

surmédiatisation n'avaient pas été menées en amont par chacun d'entre eux, dans son domaine respectif.

Comme un doux piège, le buzz et ses effets retour contraignent parfois le principal artisan à la manœuvre à faire désormais attention, s'il ne veut pas subir les foudres de ses followers ou, dans le pire des cas, à voir son image détruite.

Des exemples à l'international le prouvent également, avec des acteurs du buzz africain tels que les Ivoiriens Camille Makosso, Josey, Asalfo du groupe Magic System et Serge Beynaud, les Camerounais Blanche Bailly, Coco Argentée, Ténor, etc. Chacun d'entre eux a réussi à faire de sa vie une véritable vitrine publique où les admirateurs et les internautes peuvent venir s'y conformer ou alors tout rejeter en bloc.

Naneth Nkoghe, musicienne: "Chacun fait son chemin avec ses atouts et ses stratégies"

Propos recueillis par Prissilia M.MOUIFY
Libreville/Gabon

"AUJOURD'HUI, un artiste sans buzz, c'est comme quelqu'un qui travaille dans sa propre chambre, sans réelle visibilité. Vu ainsi, le buzz peut booster sa capacité à travailler et vendre son art dans le monde du show-business et au-delà. Le buzz peut aussi avoir des inconvénients dans le sens où il apporte trop d'exigences dans la vie d'une star, sur son image. Dans certains cas, il expose jusque la vie privée de l'artiste ayant gagné en notoriété grâce au buzz. De ce point de vue, il ne peut plus se comporter comme un citoyen lambda. Si vous êtes une star à un certain niveau, vos déplacements peuvent provoquer l'émeute. Vous ne pouvez plus aller faire aisément vos courses dans un marché, ou vous rendre à la banque et même à l'église sans créer un buzz. Votre vie appartient désormais au grand public. La musique est aussi un moyen de communication, d'éducation. Il y a un dicton qui dit : "dis-moi ce que tu écoutais



Naneth, artiste musicienne, auteure compositrice gabonaise.

à 15 ans je te dirai quel homme tu seras à 30 ans". Ce qui veut simplement dire que la musique a un impact positif ou négatif sur un être. À nous autres artistes de faire attention à nos canaux de communication et aux messages et produits véhiculés. Il importe de choisir nous-mêmes la direction que nous devons donner à notre art et à notre

talent. Personnellement, je n'ai pas fait le choix d'avoir la grosse notoriété qui passe par un bad buzz. J'ai suivi des exemples tels que Pierre-Claver Akendengue, etc. J'avais aussi comme objectif de travailler avec Lokua Kanza. Ce qui a été fait. Pour moi, ce sont des modèles à suivre. Pour la suite, chacun fait son chemin avec ses atouts et ses stratégies".

COUP DE GUEULE

Dechanel Ayebe-ma-Lebayi: "Les réseaux sociaux ne sauraient constituer des espaces de non-droit"

Propos recueillis par Sveltana NTSAME
NDONG
Libreville/Gabon

"IL convient de rappeler que quel que soit le lieu où elle a lieu, la diffamation reste un délit pénal grave, en ce sens qu'elle porte atteinte à la réputation et l'honneur d'autrui. D'après le Code pénal gabonais, la diffamation et les infractions connexes sont passibles d'une peine de prison pouvant atteindre 5 ans et d'une amende pouvant aller jusqu'à 5 millions de FCFA. Donc, les réseaux sociaux ne sauraient constituer des espaces de non-droit en République gabonaise.

Considérant que les informations partagées sur les réseaux sociaux sont dangereusement virales et que le préjudice moral qui en découle est généralement difficile à réparer pour les victimes, les personnes qui distillent des fausses informations sur les autres dans le but de créer du buzz devraient être punies avec toute la rigueur de



Photo: SNN

la loi. Face à la recrudescence de la diffusion des contenus diffamatoires sur les réseaux sociaux, le législateur gabonais gagnerait à ajuster l'arsenal juridique en la matière, en prévoyant pour les violations susmentionnées des peines encore plus lourdes. Néanmoins, la pédagogie étant une approche pertinente face à tout phénomène de société, il serait judicieux que les services techniques des ministères compétents initient dans les établissements scolaires et universitaires du pays des campagnes de sensibilisation sur les risques judiciaires encourus par les auteurs des dites dérives".